



PREFECTURE REGION AQUITAINE

Arrêté n °2012354-0002

**signé par Le Préfet de la Région Aquitaine
le 19 Décembre 2012**

Administration territoriale de l'Aquitaine

fuyklr- r



PRÉFET DE LA REGION AQUITAINE

*Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique*

ARRÊTÉ du 19 DEC. 2012

*Division de l'action économique et de
l'emploi maritime*

*Bureau ressources
durables et action
économique*

*Etablissant le schéma régional de développement de l'aquaculture
marine de la région Aquitaine*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU le code rural et de la pêche maritime,
VU le code de l'environnement,
VU le décret n°2011-888 du 26 juillet 2011 relatif aux schémas régionaux de développement de l'aquaculture,
VU l'avis du conseil maritime de la façade sud-atlantique, exprimé le 13 décembre 2012 par sa commission permanente,
VU l'avis du comité de l'action régionale,
SUR PROPOSITION du directeur interrégional de la mer Sud Atlantique,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Le schéma régional de développement de l'aquaculture marine de la région Aquitaine, ci-annexé, est arrêté. Le bilan de sa mise en œuvre interviendra avant le 31 décembre 2017.

ARTICLE 2 : Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique, les directeurs départementaux des territoires et de la mer concernés sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 19 DEC. 2012

le préfet de région

Michel DELPUECH